



Demande urgente d'une réponse rapide

Par **angeyasmine**, le **14/09/2011** à **14:25**

Bonjour, j'ai demandé un divorce amiable, et là mon mari demande un divorce amiable. Je voudrais savoir quels sont les choses que je peux demander vu que nous avons un enfant en commun. On ne peut pas demander quoi pour un divorce amiable. Je voudrais savoir combien je peux demander pour la pension alimentaire. Veuillez me répondre dans les plus brefs délais.

Par **cocotte1003**, le **14/09/2011** à **19:50**

Bonjour, puisque vous êtes engagé dans une procédure de divorce, vous devez avoir un avocat, il faut voir avec lui. Le divorce amiable n'est valable qu'en cas d'accord avec votre ex sur la répartition du patrimoine, la garde des enfants..... bien-sûr il faut demander une pension alimentaire pour l'éducation de votre enfant. Pour l'évaluer, il faut déjà savoir comment va s'organiser sa garde (alternée ou traditionnelle), évaluer les besoins spécifiques (cours particuliers, frais scolaires en privé, besoin médicaux.....) dont bien-sûr il faudra justifier du montant. Il existe sur internet un tableau auquel les juges peuvent se référer pour les frais traditionnels en fonction des revenus du parent débiteur. Il faut vous mettre d'accord pour les droits de visite et les modalités et frais de transport. Essayez de discuter de tout ça avec son ex et si possible de vous mettre d'accord sinon engagez la discussion avec votre avocat commun, cordialement